#### DIRECTION DÉPARTEMENTALE des TERRITOIRES ET DE LA MER DE CHARENTE-MARITIME 89 avenue des Cordeliers 17018 La Rochelle Cedex

## Mutation de parts de groupements forestiers à titre gratuit

Impôt solidarité sur la fortune

**A2** 

### **DEMANDE DE CERTIFICAT (GF)**

Attestant que les bois et forêts du groupement sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues à l'article L. 8 du code forestier; ses friches et landes sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière;

ses terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale

	PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION
	1. Département : Charente-Maritime
ie	2. Demande reçue le I_I_I_I_I_I_I
n	3. Enregistrée sous le numéro II_I_I_I_I_I

#### INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

- 1 La présente demande doit être adressée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime 89 avenue des Cordeliers 17018 La Rochelle Cedex
- 2 La demande est normalement signée par le demandeur lui-même (ou les demandeurs) ; si elle est signée par un mandataire, celuici devra joindre un pouvoir écrit.
- 3 Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Mettre une croix dans la case appropriée.
- 4 Les pièces suivantes seront jointes à la demande :
  - 1 Un plan de situation des propriétés du groupement forestier (extrait de la Carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000),
  - 2 La (ou les) feuille (s) du plan cadastral concernant ces propriétés,
  - 3 Un extrait de matrice(s) cadastrale(s) contenant ces mêmes parcelles,
  - 4 Les statuts du groupement forestier,
  - 5 La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B 1),
  - 6 Une notice d'information (imprimé A 4 ) signée par la personne représentant le groupement forestier,
  - 7 L'engagement du groupement forestier, pris pour lui-même et pour ses ayant-cause, dans la forme fixée par les statuts (habituellement : délibération d'assemblée générale extraordinaire) :
  - a de gérer ses bois et forêts, pendant trente ans, suivant les règles définies par l'article 793 du code général des impôts et par le décret du 28 juin 1930.
    - b s'il possède des friches et landes, de les reboiser dans le délai de cinq ans, et de les soumettre aux règles de gestion précitées.
    - c s'il possède des terrains pastoraux de les soumettre à un régime d'exploitation normale ou à défaut de les reboiser.
- NOTA 1 Si les pièces 1-2-3-4 ont été fournies précédemment à l'administration, et si, depuis lors aucun changement n'est intervenu dans les statuts ni dans la consistance des propriétés du groupement, les pièces peuvent être remplacées par une attestation (imprimé A 3)
- NOTA 2 L'engagement (pièce 7) est identique à celui qui devra être annexé à l'acte ou à la déclaration présentée à la formalité de l'enregistrement
- 5 Le délai de délivrance du certificat est de un mois ; le certificat délivré est valable selon le cas un mois (mutation) ou 10 ans (impôt sur la fortune). Sa validité peut être prorogée sur demande.

1 IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER OBJET DE LA MUTATION

# 11 – Dénomination du groupement : 12 – Siège social : 13 – Représentant du groupement : M. (nom - prénom) Qualité Domicile 14 – Appellation de la propriété (éventuellement) : 15 – Surface totale (bois, forêts, friches, landes, terrains pastoraux) de la propriété du goupement forestier sise dans le département : Hectares ares centiares

- 16 Désignation de propriété ci-joint (imprimé B 1) présentée en
- 17 Nombre de parts sociales objet de la mutation
- 2 NOTAIRE CHARGÉ DE RÉDIGER L'ACTE OU DE

3 PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA

feuillets numérotés

RÉGLER LA SUCCESSIO	N	PROP	PRIÉTÉ						
M.		M. (no	om)						
Résidence :		Qualit	é :						
		Adress	Adresse:						
Téléphone :		Télépl	none :						
4 GESTION DE LA PROPI	RIÉTÉ (Mettre une croix dans la	case app	ropriée)						
4 - 1. Plan simple de gestion			4 – 2. Régime spécial d'autorisation administrative						
NON REQUIS	NON DEPOSÉ		NON	OUI	notifié le I_I_I_I_I_I_I				
DÉPOSÉ	Le I <u>III</u>	_II	4 – 3. Obs	servations é	eventuelles				
REFUSÉ AJO	URNÉ Le I <u>III</u>	_II							
AGRÉÉ	Le I <u>III</u>	_II							
Sous N°	Jusqu'à l'année I <u>I</u> I	_II							
5 mutation(s) antéri	EURE(S) DE PARTS SOCIALES	S A TAX	E OU DRO	ITS RÉDU	JITS				
NON OUI anné	es IIII III	I I <u> </u>	<u>III I_</u>	_III_					
Observations éventue		I I <u> </u>	_III	III					
<b>6</b> propriétés du groui	PEMENT FORESTIER SITUÉES I	DANS D'	AUTRES D	ÉPARTEM	IENTS				
6-1 DÉPARTEMENT(S)	6-2 COMMUNE(S)	6 Hectares	-4 SURFAC	CE CA	Observations(s)				
			•						
			ŀ						
7 informations com	PLÉMENTAIRES								

indiquer notamment si une ou des demandes similaires concernant la mutation en cours ou envisagée a ou ont été adressées aux directions départementales des territoires concernées – préciser les dates) :

#### 8 LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNÉ(S)

- Solli	cite(nt) la délivrance d'un certif	ficat attestan	t pour la propi	riété désignée	que :					
a - Les bois et forêts appartenant au groupement forestier précité et ayant une surface de :										
	Н	lectares		Ares		Centiares (1)				
Sont susceptibles d'aménagement ou d'exploitation régulière										
	b - Les friches et landes d'une	surface de :								
	H	lectares		Ares		Centiares (1)				
	Sont susceptibles de reboiseme	ent et présen	tent une vocat	ion forestière						
	c - Les terrains pastoraux d'une	e surface de	:							
	Н	lectares		Ares		Centiares (1)				
	Sont susceptibles d'un régime	d'exploitation	on normale.	•						
- Joint (joignent) les pièces énumérées au 4° des instructions portées en page 1 de la présente demande.										

- 2
- 3 Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes

NOM – PRÉNOM(S)	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE	NOMBRE DE PARTS	DATE – QUALITÉ – SIGNATURE (2)

<sup>1 -</sup> Si la propriété du groupement forestier s'étend sur plusieurs départements, ne porter que les surfaces incluses dans le département et, de ce fait, figurant dans la désignation de propriété (imprimé B 1)
2 - Indiquer la qualité de chaque demandeur (donataire – héritier) et préciser s'il s'agit d'une acquisition en toute propriété, nue-propriété, en

indivision. Si la demande est signée par un mandataire énumérer tous les mandants concernés.

PARTII	E RÉSERVÉE A L	'ADMINIS	<b>FRATIO</b>	N								
	1 MISE EN TRAIT	Ξ			DA	TE	II_	<u> </u>	I			
	1 - 1 Agent traitant											
	1 - 2 Instructions pa	articulières										
	TO A ITEMENT	E I A DEM	NDE									_
	2 TRAITEMENT D	E LA DEMA	ANDE									
	2 - 1 Situation					I	Date de la visi	te des li	ieux	III	<u>III</u>	
	(s) homogène(s) de parcelles (1)	Tenants (1)	SURFACE HA A Ca		Nature réelle (2)	Peuplement forestier  Traitement   Age   Den		_	Desserte	Observations		
	TOTAI	<u>.</u>		!		Nota : La surface la surface des pro totalité des propr	priétés du grou	pement			er plus de 30% de alculer sur la	9
	- Bois et forêts					totaine des propi	ietes du groupe	mem)				
DONT	<ul><li>Friches et landes</li><li>Terrains pastorau</li></ul>											
	2 - 2 Vérification cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation des propriétés – imprimé B 1 – et les documents cadastraux (2) (3)											
	OUI NON Dans ce cas précisez :											
	2 - 3 Mutation(s) antérieure(s) à droits réduits (propriété(s) ou parts sociales) (3) NON OUI											
	2 - 3 Mutation(s) a	ntérieure(s) à	droits ré	eduits (p	ropr	riété(s) ou parts s _	ociales) (3)	L	NO:	N L	OUI	
	sur Dossier (s) N°	НА		Α		Ca	Jι	ısqu'au	II	III	II	
	3 CONCLUSION D	E L'AGENT	TRAIT	ANT (2	(3)							_
	3 - 1 Avis				, , ,			Mo	odalité	de l'engage	ment trentenaire	e
	Non exigible  1 - Les bois et forêts sont susceptibles d'aménagement ou d'exploitation  NON  OUI  PSG A présenter  A configuration										_	_
	régulière  2 - Les friches et landes sont susceptibles de reboisement et ont une vocation forestière  NON										Comminer _	_
	3 - Les terrains pastor	rany cont cuco	entibles d	'un régin	ne d'	evaloitation			10.01			
	normale	raux som susci	photes u	un regin	ic u	exploitation	NON		OUI			
3	3 - 2 Informations c	omplémentai	res (2)									
	4 DÉCISION DE L	'ADMINIST	RATION	V (3)								_
	4 – 1 Certificat	négatif		posit	if	Date	e de la décision	n	II_	_III	_II	
2	4 – 2 Observation(s)	):				Visa						

<sup>1)</sup> Les parcelles groupées ou tenants seront désignés par les lettres A à .... (identifier les tenants sur le plan cadastral) 2) <u>Si besoin</u>, joindre un rapport annexe, motiver éventuellement les conclusions (notamment négatives) 3) Mettre une croix dans la case appropriée